

FORMATION

BREVET FEDERAL 2^{ème} degré

Introduction

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : Breveté Fédéral 2^{ème} degré.

Les titulaires du Brevet Fédéral 2^{ème} degré peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics.

Ils ont vocation à encadrer des personnes en vue d'une initiation aux disciplines sportives du « Pass'sports de l'eau ».

Ces intervenants inscrivent leur action en cohérence avec le projet de l'Ecole de Natation Française et le projet sportif du club.

Les modes d'intervention qu'ils développent s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- concevoir un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires,
- conduire des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition du Pass'sports de l'eau,
- participer au fonctionnement du club,
- assurer la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Le titulaire du Brevet Fédéral 2^{ème} degré est intégré dans une équipe qui met en œuvre le projet sportif et pédagogique du club.

Il exerce en autonomie ses activités d'initiation et conçoit le projet d'animation de son activité dans le cadre de l'Ecole de Natation Française en vue de l'acquisition du « Pass'sports de l'eau ».

Dans le respect des valeurs et des objectifs fixés par les instances dirigeantes, il bénéficie d'une délégation de responsabilité. Il rend compte régulièrement des actions entreprises et des résultats obtenus.

Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Profil du candidat

Pas de diplôme scolaire requis.

Bon niveau de pratique dans la discipline.

Pré-requis à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à l'obtention du Brevet Fédéral 2^{ème} degré.

Pour entrer en formation le stagiaire doit :

- Avoir 16 ans minimum au 31 décembre de l'année de formation,
- Être licencié depuis au moins un an à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire du PSC 1 ou son équivalent,
- Être titulaire du diplôme du Sauv'nage,¹
- Être titulaire du diplôme du Pass'sports de l'eau²,
- Être titulaire du BF 1,

¹ A défaut de pouvoir produire le diplôme du test du Sauv'nage, le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation, comprenant l'enchaînement suivant :

- une entrée libre dans l'eau,
- un déplacement ventral sur 25 mètres,
- un déplacement dorsal de 25 mètres,
- ensuite le candidat effectuera une recherche d'objet dans une profondeur supérieure à sa taille

² A titre transitoire, jusqu'en 2012, le test du Pass'sports de l'eau n'est exigé que pour la délivrance du diplôme. Pour les personnes dont l'âge, la condition physique, l'état de santé ne permettent pas d'obtenir le Pass'sports de l'eau, une épreuve technique de substitution est mise en place par l'ERFAN.

OU

- ☞ justifier d'une expérience dans le domaine de l'animation et de l'enseignement au sein de la fédération sur une durée minimale de 50 heures, sur une période de 1 an et avoir validé les compétences pédagogiques du BF1.³
- ☞ et être titulaire du titre d'évaluateur ENF 1.
- Satisfaire à un test de sécurité, permettant de démontrer qu'il est capable d'aller chercher une personne de sa tranche d'âge, de la remorquer jusqu'au bord et de la sortir de l'eau. Ce test correspond à l'enchaînement suivant :
 - o parcourir 25 mètres,
 - o aller chercher une personne, de sa tranche d'âge, en grande profondeur,
 - o la remorquer, tête hors de l'eau, jusqu'au bord du bassin,
 - o la sortir de l'eau.
- Positionnement obligatoire à réaliser avec l'ERFAN avant l'entrée en formation. Contacter l'ERFAN Languedoc Roussillon

Dossier d'inscription du candidat

Chaque ERFAN constitue un dossier d'inscription composé :

- d'une fiche d'inscription faisant apparaître :
 - o les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone...
 - o son numéro de licence et la date d'obtention de sa première licence,
 - o sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
 - o son niveau scolaire, ses diplômes,
 - o ses diplômes dans le domaine de la sécurité,
 - o ses diplômes d'officiel FFN,
- d'une lettre du Président de son club et du club d'accueil, précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'animation et de l'enseignement,
- d'un engagement d'un tuteur du club d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- d'une copie éventuelle du diplôme d'assistant club,
- d'une copie éventuelle du test du Sauv'nage.

Dates clés

- Dépôt des dossiers d'inscription : jusqu'au 30 septembre 2011
- Epreuves de sélection : 15 octobre 2011
- Début de la formation en centre : octobre 2011
- Fin de la formation : juin 2012

Pré-requis à la mise en situation pédagogique

Avant de débiter le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie.

Ainsi, il doit être capable :

- d'identifier les caractéristiques principales des différents publics,
- d'évoquer l'intérêt de la pluridisciplinarité,
- de pratiquer les épreuves du Pass'sports de l'eau,
- d'évoquer les principes généraux de la pédagogie de l'action.

L'acquisition de ces compétences minimales est réalisée :

- pour la pratique des épreuves du Pass'sports de l'eau, en centre, en pratique, avec l'équipe de formateurs,
- pour l'acquisition des autres compétences, en centre, en face à face pédagogique.

³ L'expérience du stagiaire doit être justifiée sur un groupe, au sein de l'Ecole de Natation Française du club, ayant pour objectif la préparation du test du Sauv'nage de l'ENF. Le contrôle des compétences pédagogiques du BF 1 est réalisé par le passage d'une épreuve pédagogique : préparation, conduite d'une séance complète (évaluation du candidat sur son groupe) suivie d'un entretien d'une durée maximum de 20' avec le jury. Pour cette épreuve, aucun temps de séance n'est défini,

Prévoir une ou d'autres épreuves de validation des autres compétences

Le brevet fédéral 1^{er} degré est constitué de 7 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1	Etre Capable de participer au fonctionnement du club
UC 2	Etre Capable de préparer une séance
UC 3	Etre Capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une séance en vue de l'acquisition du Sauv'nage
UC 4	Etre Capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
UC 5	Etre Capable de conduire une action éducative
UC 6	Etre Capable de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
UC 7	Etre Capable d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition

Descriptif des activités

Les activités ne sont pas hiérarchisées et sont classées en quatre grands groupes.

1.1) Il conçoit un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires

- il participe à l'élaboration du projet pédagogique du club ;
- il prend en compte le projet sportif et pédagogique du club ;
- il prend en compte les caractéristiques du public ;
- il prend en compte les caractéristiques du milieu d'intervention ;
- il fixe les objectifs du projet d'animation ;
- il détermine les besoins et les ressources du projet d'animation de l'activité ;
- il détermine les modalités et les critères d'évaluation du projet d'animation ;
- il formalise le projet d'animation par écrit ;
- il planifie le projet d'animation ;
- il présente le projet d'animation au sein de l'équipe pédagogique ;
- il programme les actions du projet d'animation ;
- il évalue le projet d'animation ;
- il réalise le bilan du projet d'animation ;
- *il peut être amené à participer à l'élaboration du projet sportif du club.*

1.2) Il conduit des activités d'initiation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition du Pass'sports de l'eau

- il organise l'accueil de son groupe ;
- il conduit des séances en vue de l'acquisition du "Pass'sports de l'eau" ;
- il présente les consignes et l'organisation de la séance ;
- il sensibilise les licenciés au civisme et au respect d'autrui ;
- il explicite les règles de la vie collective ;
- il évalue le niveau du groupe ;
- il adapte son intervention en fonction du public dont il a la charge ;
- il organise sa séance à partir du projet pédagogique, en vue de l'acquisition du "Pass'sports" de l'eau ;
- il organise son espace selon les orientations de sa séance ;
- il prépare le matériel et les documents nécessaires à la séance ;
- il conduit des séances à partir du projet pédagogique du club ;
- il favorise les expressions individuelles et collectives ;
- il régule les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements des publics ;
- il évalue sa séance en s'appuyant sur le projet pédagogique ;
- il assure le suivi ;
- il rend compte périodiquement de son action au responsable technique du club ;
- il amène le public à présenter oralement sa pratique personnelle en vue de l'acquisition du Pass'sports de l'eau.

1.3) Il participe au fonctionnement du club

- il recueille les informations nécessaires à l'orientation du public ;
- il oriente le public ;
- il accueille un public diversifié dans le cadre de l'Ecole de Natation Française du club ;
- il renseigne le public sur le fonctionnement et les activités de son groupe ;
- il présente au public l'architecture de l'Ecole de Natation Française ;
- il explicite les modalités du "Pass'sports de l'eau" ;
- il participe à l'accueil physique et téléphonique ;
- il participe à la promotion des activités du club ;
- il participe à la communication interne et externe du club ;
- il participe au suivi administratif de son activité ;
- il gère les résultats des groupes dont il a la charge ;

Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
1039, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ : FEN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr

Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>

- il participe aux réunions de travail au sein d'une équipe pédagogique ;
- il participe à l'évaluation de son action au sein du club ;
- il certifie la capacité à nager (1) ;
- il participe à l'organisation de la certification du Pass'sports de l'eau ;
- il développe la vie fédérale au sein de son club ;
- il inscrit son action dans le respect des règles d'éthique inhérentes à la vie associative ;
- il transmet la culture attachée à toute entité associative fédérale ;
- il recueille les informations et documents nécessaires à l'adhésion au club, et à l'établissement de la licence ;
- il accompagne un groupe ou une personne lors des déplacements et des stages ;
- il coordonne l'action des titulaires du brevet fédéral 1^{er} degré ;
- il accompagne le titulaire du brevet fédéral 1^{er} degré ;
- *il peut être amené à être tuteur d'une personne en formation au brevet fédéral d'assistant club ou au brevet fédéral 1^{er} degré ;*
- *il peut être amené à certifier le Sauv'nage et le Pass'sports de l'eau ;*
- *il peut être amené à utiliser l'outil informatique pour la gestion administrative et technique.*

1.4) Il assure la sécurité de la pratique et des pratiquants

- il veille à l'hygiène de la pratique ;
- il évalue les risques liés à l'activité et au public ;
- il prévient les comportements à risque ;
- il intervient en cas d'incident ou d'accident ;
- il assure les premiers secours ;
- il s'intègre dans le dispositif d'alerte ;
- il réalise un sauvetage ;
- il extrait de l'eau une personne en difficulté ;
- il développe des compétences dans le domaine de la pluridisciplinarité de la "Natation".

(1) Seules les personnes majeures pourront certifier la capacité à nager.

Objectif et contenu de la formation

Objectifs :

- ⇒ Concevoir un projet d'animation dans le cadre des apprentissages pluridisciplinaires
- ⇒ Conduire des activités d'animation, d'apprentissage sportif vers l'acquisition du Pass'port de l'eau.
- ⇒ Participer au fonctionnement du club.
- ⇒ Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe

Méthodologie :

Principe de l'alternance en centre et club

- ⇒ Apports théoriques et méthodologiques (power point – vidéo)
- ⇒ Mise en situation par des exo et cas pratiques
- ⇒ Travail personnel individuel
- ⇒ Rendu de dossiers écrits et présentations orales
- ⇒ Stages en situation pédagogique

Nombre d'heures

A définir en fonction du profil des candidats.

soit 83 heures d'enseignement théorique en centre 32 heures de travail personnel et 50h de pratique en club théorique

En plus de cette formation, l'ERFAN du Comité Régional organisera (si habilitation) la formation de certains modules du BP JEPS AAN.

Responsable de la Formation

- La Responsable Administrative est la Directrice de l'ERFAN.
- Le Responsable Technique et Pédagogique est le Conseiller Technique Sportif régional.

Organisation

L'échéancier de la formation est le suivant :

- Module 1 : le samedi et dimanche 12 et 13 novembre 2011 de 9 à 12 h 30 et de 14 à 18 h 30 à Montpellier
- Module 2 : le samedi et dimanche 26 et 27 novembre de 9 à 13 heures de 14 à 18 heures à Sète

Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
1039, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ : FEN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr

Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>

- Module 3: le samedi et dimanche 10 et 11 décembre 2011 de 9 à 12 h 30 et de 14 à 18 h 30 à Montpellier
- Module Secourisme PSE 1 : du Lundi 26 au jeudi 29 décembre à Saint Chely d'Apcher.
- Module 4 : le samedi et dimanche 28 et 29 janvier 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Nîmes
- Module 5 : le samedi et dimanche 4 et 5 février 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module BNSSA : du lundi 20 au vendredi 24 février 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Saint Chely d'Apcher
- Module 6 : le samedi et le dimanche 10 mars et 11 mars 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module 7 : le samedi et le dimanche 31 mars et 1 avril 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module 8 : du mardi 11 au vendredi 14 avril 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier

Calendrier prévisionnel pouvant être modifié au début de la formation.

Capacité d'accueil est de : 10 à 20 places

Coût de la formation

30 € frais d'inscription.

830 € frais pédagogique et évaluation sans modules complémentaires (BNSSA, PSE1 UC9, et Aquagym du BP JEPS AAN) d'un montant légèrement inférieur déterminé après positionnement et hors déplacement, hébergement et restauration.

(Les nageurs licenciés en Languedoc-Roussillon depuis plus trois ans, ainsi que les athlètes de Haut niveau inscrits sur les listes ministérielles licenciés en Languedoc-Roussillon depuis plus de deux ans, bénéficieront d'une remise de 150.00€).